

**ANNEXE**

Attendu que le Canada et les États-Unis d'Amérique ont en commun le désir de s'assurer que les matières brutes et les matières nucléaires spéciales transférées à Taïwan pour être utilisées dans le cadre d'activités nucléaires pacifiques, et que toute matière nucléaire spéciale qui en dérive, ne sont pas utilisées pour fabriquer ou acquérir d'aucune autre manière des armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs;

Attendu que le Canada désire s'assurer que l'uranium canadien à Taïwan et les matières nucléaires spéciales qui en dérivent sont assujettis à des garanties de non-prolifération nucléaire conformes à la politique du Canada en ce domaine;

Attendu que l'uranium destiné à être utilisé à Taïwan sera transféré du Canada aux États-Unis d'Amérique pour l'enrichissement de sa teneur isotopique en uranium 235 aux niveaux normalement requis pour la production d'électricité (c'est-à-dire jusqu'à 5 pour 100 de l'isotope U-235) et la préparation de combustible;

Attendu que l'uranium transféré du Canada aux États-Unis d'Amérique en vue d'être retransféré à Taïwan sera, conformément au présent Accord, assujetti à l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les emplois civils de l'énergie atomique, signé le 15 juin 1955, dans sa version modifiée (ci-après appelé "Accord de coopération");

Attendu que l'Article XII (D) de l'Accord de coopération prévoit "la technologie nucléaire désignée, les matières et le matériel, l'outillage-dispositifs, les principaux composants d'importance cruciale, les composants et les renseignements faisant l'objet d'une diffusion restreinte assujettis au présent Accord et sur lesquels l'une des Parties a compétence, ne seront pas transférés à des personnes non autorisées ou, à moins que les Parties n'en conviennent autrement, au delà de la juridiction territoriale de ladite Partie.";

Les conditions suivantes s'appliquent pour que le Canada puisse mettre à la disposition de Taïwan de l'uranium destiné à être utilisé dans des réacteurs nucléaires pour la production d'électricité à Taïwan: